

Entre recentrement et dispersion, les enjeux d'une université « multi-sites », l'université Paris-12 de sa création au milieu des années 1990

Florence BOURILLON
Professeur d'histoire contemporaine
Université Paris-Est Créteil UPEC Paris 12

L'université de Créteil Paris-12 a souvent été présentée comme une « université intégrée » : la construction du centre multidisciplinaire de Créteil (CMC) est menée en même temps que celle de la « nouvelle ville » de Créteil et prend place dans l'économie générale du projet urbain porté par les deux architectes successifs, Jean Fayeton et Pierre Dufau ; l'université occupe le « quartier U », situé entre celui du Palais et celui de Montaigut, relié à la station de métro par le mail piétonnier des mèches. Pour autant, cette situation mérite d'être mise en perspective. En effet, la création de Paris-12 résulte du regroupement d'établissements d'enseignement supérieur éloignés du CMC : la faculté de droit et de sciences économiques est à Saint-Maur, le CHU Mondor, dans le quartier de L'Échat, la future faculté de lettres est destinée à s'installer à Boissy-Saint-Léger. Seules les disciplines tournées vers « l'étude de l'homme et des problèmes de son environnement en milieu urbain », un IUT, un UFR de sciences, l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris et une école d'architecture (qui ne viendra pas) trouvent leur place dans cet ensemble. En ce sens, la centralité du CMC n'est qu'un élément dans le positionnement de l'université à l'égard du sud-est parisien.

La communication portera donc sur les implantations prévues ou envisagées, de la création de l'université au milieu des années 1990, à partir des sources récemment constituées et déposées aux Archives départementales du Val-de-Marne (AD94) et des résultats des enquêtes orales, menées auprès des responsables. Dans le contexte difficile des premières années, alors que le projet même de l'université semble mis en danger – d'où l'échec du projet de Boissy-Saint-Léger - les questions des choix des implantations à Évry, puis plus tardivement à Melun Sénart (1988), à Fontainebleau (1992), élargissant ainsi les sites d'intervention au-delà du Val-de-Marne et diversifiant l'offre de formation seront posées. Il semble en effet que la multilocalisation (l'établissement en interne est qualifié d'« université multi-sites ») ne répond pas seulement à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants (entre 1970 et 1993, l'effectif est multiplié par 5,6) ou à la saturation des locaux mais à la volonté de lier la diversification de l'offre de formation à celle de l'élargissement géographique en direction des départements de l'Essonne et du sud Seine-et-Marne. Répondant ou devançant en quelque sorte les demandes ministérielles, l'université conforte sa vocation pluridisciplinaire initiale en trois directions : les formations généralistes, l'enseignement à finalité professionnelle et ce qu'on appelle déjà, dans les années 1990, les « pôles d'excellence ». Cette période moins bien connue se termine à la fin des années 1990 par un recentrage sur Créteil et la construction d'un discours sur « l'université dans la ville ». Est ainsi offerte, à l'échelle d'un établissement, l'occasion d'élaborer une temporalité des relations de l'université avec les territoires.